



En Détail...

PÔLE D'EXPERIMENTATION ET DE PROGRES CAPRIN

P.E.P. Caprin

Appliquer la monotraite en élevage caprin

Cette fiche a pour objectif de répondre aux principales questions que doit se poser un éleveur souhaitant passer d'un système bi-traite à un système monotraite.

Passer en monotraite entraîne une baisse de production de l'ordre de 12 à 15% ; c'est l'occasion de revisiter divers aspects du système d'exploitation ; l'alimentation, le pâturage, la reproduction, la transformation, la commercialisation des fromages. Cela permet souvent d'identifier les points faibles de l'atelier. Le chiffre d'affaire n'est ainsi pas obligatoirement orienté à la baisse.

Pourquoi passer en monotraite ?

La traite fait partie de ce que l'on appelle « le travail d'astreinte » qui regroupe les tâches quotidiennes, incontournables, peu différables et peu concentrables.

La monotraite est **une des solutions permettant de réduire le travail d'astreinte** tout en apportant un peu de souplesse dans l'organisation du travail. Le temps disponible dégagé peut alors être réinvesti sur l'exploitation ou pour d'autres activités.

On applique la monotraite en continu, par séquence ?

La monotraite peut s'appliquer **dès le début de lactation ou sur une séquence de plusieurs semaines**, afin de répondre à un besoin temporaire de réduction du travail d'astreinte. Cette séquence doit cependant avoir une durée minimum (2 à 3 semaines) sachant que l'organisation du travail devra être revue.

Certains éleveurs en système monotraite font aussi le choix de repasser temporairement en bi- traite pour répondre à un besoin de production sur un temps donné.

A partir de quand démarre t'on la monotraite ?

Lors de la première année de modification du rythme de traite, **il est préconisé de démarrer une fois les mises bas terminées, dans le cas de mises bas groupées**. L'application dès la mise bas (incontournable quand il y a plusieurs périodes de mises bas) nécessite plus de vigilance en particulier pour les primipares qui ont une mamelle moins développée avec des risques d'inflammation accrus.

Laisser les chevreaux sous les primipares peut réduire ce problème, en particulier dans le cas de production de chevreaux de 3 à 8 jours, ceci aura pour conséquence de favoriser le démarrage de la lactation. Un passage en salle de traite tous les jours permettra de vérifier l'état des mamelles.

Démarrer en bi-traite pendant 2 à 3 semaines permettrait de favoriser le développement mammaire des primipares. Ceci ne semble pas nécessaire pour les multipares. Globalement, une fois évaluées les incidences de la fréquence de traite, il est possible de diminuer le nombre de traite quand on le souhaite et ce en fonction du système de production.

Par contre, pour le lait post-colostral (lait issu de la première semaine après la mise bas), une seule traite par jour nécessite de refroidir le lait et de le réchauffer lors de la distribution aux chevreaux. Un passage directement au lait reconstitué évite cette procédure mais est à intégrer dans les calculs économiques. Ces éléments sont à prendre en compte dans le choix du moment de la suppression d'une traite

Le retour à deux traites par jour est tout à fait envisageable et ne semble pas avoir d'effets négatifs sur la production laitière : au stade physiologique près, le niveau de production initial est retrouvé.

T

R

A

V

A

I

L

A quelle date le lait est commercialisable ?

Dans le cas d'une mise en œuvre dès la mise bas, il n'est pas nécessaire d'attendre la 14^{ème} traite, le lait peut être commercialisé **dès le 7^{ème} jour**. En cas de traitements au tarissement, il faut impérativement respecter une durée de période sèche de 60 jours, que les animaux soient traités une ou deux fois par jour.

Quelle traite supprimer ?

On peut indifféremment supprimer la traite du matin ou du soir. Néanmoins dans les systèmes utilisant le pâturage, il est recommandé de conserver la traite le matin pour que les animaux démarrent leur journée de pâturage avec des mamelles vides. Les pertes éventuelles de lait liées aux déplacements des animaux sont ainsi limitées. Il est également envisageable de modifier l'heure de la traite au cours de la campagne. Les aspects liés à l'organisation du travail sont alors décisifs (fenaison, marchés estivaux...). Il est cependant **souhaitable sur une séquence donnée de respecter des heures fixes**, afin d'éviter des variations trop importantes de l'heure de distribution des fourrages et des concentrés.

La durée de la traite varie t'elle ?

La monotraite entraîne, malgré une augmentation du débit de traite, liée à une pression mammaire plus importante, une durée de la traite plus longue : **en moyenne + 30%**. Au niveau de la machine à traire, il est conseillé de vérifier que le nombre de postes soit suffisant et que la machine accepte de forts débits lors de la traite. C'est l'occasion de faire un diagnostic du fonctionnement de la machine à traire par des spécialistes. Dans l'état actuel des connaissances, les paramètres de traite ("rapport de traite" 60/40, "nombre de pulsations par minute" 90) restent inchangés. L'essentiel du lait étant stocké au niveau de la citerne, il n'est pas souhaitable de pratiquer la repasse.

Doit on modifier le nettoyage de la machine à traire ?

En système bi traite, des alternances journalières acide/base ou base/rinçage sont assez courantes. Il est recommandé en système monotraite d'utiliser une **lessive basique pendant 5 à 6 jours** et celle d'**une lessive acide une à deux fois par semaine**.

Quelles conséquences au niveau de la technologie fromagère ?

L'utilisation de techniques comme la prématuration (stockage du lait du soir ensemencé à 12° voire 14°C et mélange avec la traite du matin) sont de fait rendus impossibles. Il est donc nécessaire de réadapter le schéma technologique en utilisant par exemple en technologie lactique, des maturations courtes à une température plus élevée. Il faut également vérifier la capacité du matériel à stocker et refroidir plus de lait en une seule fois. La modification du travail en fromagerie ne doit pas être sous estimée. Le moment de l'emprésurage et la durée du caillage doivent être précisés et compatibles avec les autres activités.

Dans tous les cas, il est préconisé de **vérifier les paramètres technologiques** pour éventuellement les modifier.

Quelles conséquences au niveau sanitaire, soins des animaux ?

La pratique d'une traite par jour rend encore plus nécessaire l'**hygiène autour de la mamelle**. Il est proposé d'être plus méticuleux sur la propreté des mamelles, sur l'entretien et le réglage de la machine à traire, d'éviter au maximum toute forme de traumatisme lors de la traite. Ces conseils sont aussi valables en système bi-traite.

De façon générale, avec un seul passage par jour en salle de traite, une **surveillance accrue** des animaux doit être réalisée lors de l'alimentation en chèvrerie, au pâturage... Enfin, chez certains éleveurs, la salle de traite est le seul lieu de contention. Pour la réalisation des soins individuels, cet aspect devra être pris en compte.

Comment gérer l'alimentation ?

➤ Les niveaux d'apport à assurer

Au niveau de l'énergie, une diminution du niveau d'apport aura tendance à accentuer les chutes de production laitière. Pour calculer sa ration, on comptera 15% de lait en plus, comme si les animaux étaient conduits en bi-traite. Une évaluation de l'état corporel des chèvres permettra d'ajuster plus facilement la quantité de concentrés à apporter et ce en fonction du stade physiologique.

Au niveau de l'apport en protéines, il pourra être adapté au niveau de la production laitière en ciblant toujours son animal cible sur les plus fortes productrices. Dans les faits, cela aura pour conséquence de diminuer sensiblement le niveau de matières azotées apportées en concentrés. Globalement, on ne diminuera pas la quantité de concentrés mais il sera possible d'ajuster le niveau d'apport protéique en tenant compte de la diminution de production.

➤ La distribution des concentrés

Les **distributions à haut niveau de concentrés peuvent poser problème** quels que soient les systèmes mais en particulier dans le cas d'une traite par jour, s'ils sont distribués pendant la traite. Au delà de 800 g d'apport, il est impératif de fractionner les apports pour limiter les risques d'acidose. Les hauts niveaux d'apport de concentrés (600 à 800 g) peuvent se réaliser en une seule fois, si les niveaux d'ingestion en fourrages sont élevés : rapport fourrages/concentrés supérieur à 2,7 (essai 2008, station du Pradel).

Dans la plupart des situations, il est fortement **recommandé de ne pas dépasser les 800g de concentrés par chèvre et par jour distribué en deux repas**. Dans le cas d'une ration de base de qualité médiocre, l'ajout de luzerne déshydratée permet d'améliorer la qualité de la ration de base sans avoir recours à de hauts niveaux de concentrés.

➤ La distribution des fourrages

Il est fortement conseillé de **distribuer les fourrages en deux fois par jour**. Une nouvelle distribution permet d'inciter les animaux à démarrer un nouveau repas. C'est également l'occasion d'observer le comportement du troupeau et de détecter les animaux à problème.

➤ Alimentation sur pâturage

La suppression d'une traite va permettre d'augmenter le temps de présence des animaux au pâturage et de faciliter l'utilisation des différentes parcelles. Dans le cas où le temps de présence en chèvrerie se limite à la traite, il est conseillé de prévoir un point d'eau au pâturage. Dans les autres cas, cela n'est pas nécessaire. Après la sortie des animaux le matin, la préparation du repas du soir peut être effectuée de telle manière que le soir, il n'y ai que la rentrée des animaux à assurer. Lors des périodes de fortes chaleurs où les animaux rentrent en chèvrerie au cours de la journée, il est possible de pratiquer la traite à ce moment là afin de réserver l'ensemble des périodes les plus fraîches au pâturage.

Exemple de deux rations : système bi-traite système monotraite

La ration de base distribuée est sensiblement identique. Nous proposons, pour un objectif de production de 4 kg de lait/chèvre/jour en bi-traite et de 3,5 kg en monotaite :

Foin de luzerne 2ème coupe : 1,8 kg brut distribué

Foin de ray-gras hybride 1ère coupe : 1 kg brut distribué

(avec un niveau de refus moyen de 15%)

Complémentation par chèvre et par jour :

Animaux en monotraite : 800g d'un concentré à 12% MAT

Animaux en bi-traite : 800 g d'un concentré à 15% MAT

Retour sur 5 années d'application de la monotraite au Pradel

➤ Perte moyenne en production / Evolution du cheptel

C'est à partir de 2004 que nous avons commencé à traire une fois par jour sur une partie du troupeau et à partir de 2007 sur tout le troupeau et toute la lactation. Nous étions à une production moyenne annuelle de 1100 kg en 2002 et aujourd'hui à **975 kg** soit une diminution d'environ **12%**. Dans notre cas, la diminution a été observée surtout lors du pic de lactation, nous obtenons ainsi une courbe laitière beaucoup plus plate et avec nos mises bas groupées en janvier et février, la quantité journalière est d'environ 400 litres par jour du mois de mars au mois d'août. Nous n'avons pas augmenté la taille du cheptel.

➤ Gain de temps sur une journée

En moyenne, le temps de travail a diminué d'une heure par jour, mais le passage en monotraite a surtout entraîné une **réorganisation** : la majorité du travail est effectuée le matin permettant ainsi de libérer du temps pour assurer les autres missions de la station expérimentale.

➤ Evolution des taux

Le taux protéique a sensiblement augmenté (+1 point) alors que le taux butyreux est resté stable. Nous n'avons pas observé d'amélioration du rendement fromager, sachant que l'amélioration du taux protéique est essentiellement dûe à une augmentation des protéines solubles que l'on retrouve dans le lactosérum.

➤ Modification du schéma technologique

Le lait à l'issue de la traite est refroidi autour de 20°C etensemencé avec environ 2% de lactosérum et emprésuré une fois que l'acidité du lait a augmenté de 4 à 5° Dornic. La durée nécessaire pour refroidir le lait est beaucoup plus longue (+30 minutes) et nécessite un contrôle fréquent du tank. Le moment de l'emprésurage a été sensiblement décalé et la durée du caillage réduite.

➤ Evolution de l'alimentation

Au delà des expérimentations, nous pilotons le troupeau en maintenant le niveau de concentré à **800g/chèvre/j** pendant toute la période de pleine lactation (5 à 6 mois). Il est réajusté à la baisse en fonction du niveau d'état corporel de telle manière que les notes d'état soient de 3 pour le lombaire et de 3,25 pour le sternal au moment du tarrissement. Lors des périodes de pâturage les animaux sont conduits dans les parcelles le matin après la traite et rentrés le soir à la tombée de la nuit. Le temps de présence au pâturage a ainsi augmenté sans modifier les niveaux d'ingestion mais ceci permet de diminuer le temps nécessaire à la conduite des animaux dans les parcelles (un déplacement au lieu de deux auparavant).

➤ Conséquence sur le chiffre d'affaires

Avant le passage en monotraite, nous transformions déjà le lait en Picodon AOC 5 jours sur 7 et les deux autres jours nous fabriquions du caillé vendu à un artisan. Lors de l'application de la monotraite sur toute la lactation, nous nous sommes mis à transformer l'ensemble du lait en Picodon AOC. Cela était possible du fait de la forte demande en fromages et cela nous a permis de maintenir et même d'améliorer sensiblement le chiffre d'affaires. Le surplus de main d'oeuvre nécessaire en transformation a été compensé en moyenne sur l'année par une meilleure valorisation, ce qui a eu pour conséquence le **maintien des marges**.

Retrouvez d'autres fiches traitant du travail en élevage caprin sur le CDROM réalisé par la FNEC. Fiches téléchargeables sur le site de la FNEC (CDROM programme travail) www.f nec.fr

POUR EN SAVOIR PLUS...



**Contactez la Station Expérimentale Régionale
du Pradel ou votre relais départemental**

POLE EXPERIMENTATION ET DE PROGRES CAPRIN

SIÈGE : CHAMBRE D'AGRICULTURE, 4 A VENUE DE L'EUROPE UNIE, BP 114, 07001 PRIVAS CEDEX
TEL : 04 75 20 28 00 / FAX : 04 75 20 28 01

SITE EXPERIMENTAL : DOMAINE DU PRADEL, 07170 MIRABEL, TEL : 04 75 36 74 37 / FAX : 04 75 36 76 80
www.rh-one-alpes.chambagri.fr/pep/

